



COMITE ETHIQUE - MAI 2022

Les espaces privés

Comment préserver un espace privé lorsque notre besoin d'accompagnement requiert de vivre en collectivité ?

- Il faudrait **aménager dans chaque établissement un espace type salon d'accueil** pour permettre des visites en dehors de la chambre. Ces espaces-salons seraient des outils.
- Ces espaces doivent être dédiés afin d'être **disponibles chaque jour**.
- Ces espaces doivent être pensés, ils doivent être **accueillants et agréables** avec une lumière naturelle et doivent permettre une convivialité : canapé, possibilité d'aménager un coin café avec tasses à disposition, de la musique.
- **L'offre doit être multiple** afin de s'adapter aux besoins. Aussi il faudrait identifier tous les possibles (ex : une tonnelle extérieure pour la belle saison, une salle où il est possible de fermer les rideaux...).
- Le résident doit pouvoir **choisir ce qui convient le mieux** en fonction du nombre de visiteurs, de la météo, de la nouvelle à annoncer, si un repas ou une collation doit être partagée.
- Garantir la liberté du résident dans ses choix implique **communication et compréhension**.
- Les **horaires de visite** doivent être précisés.



- Les visites se font avec **accord entre le visité et le visiteur** mais il n'y a pas obligation de prendre rdv pour le visiteur et il n'y a **pas de durée préalablement définie** pour la visite.
- **Le professionnel doit rester le trait d'union** entre le visiteur et le visité, il est garant de la qualité de l'accueil. Une continuité doit être possible.
- Une personne a la vigilance de **faire vivre ces espaces** dans le temps (sur le plan humain et relationnel).



Cette synthèse a été élaborée à partir des réflexions des membres du comité éthique d'Alpysia. Elle a vocation à servir de repères pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Compte-rendu complet transmis sur demande à ethique@alpysia.org